

ÉCOLES MUNICIPALES DE SPORT GUIDE 2026-2027



INSCRIPTIONS A PARTIR DU 29 JUIN 2026 VIA INOÉ

LE SPORT : UNE FORCE POUR GRANDIR

L'école de sport est avant tout un espace d'apprentissage, de découverte et d'épanouissement. C'est un lieu où l'on grandit, tant sur le plan sportif qu'humain, et où le sérieux et le respect sont essentiels.

- Être ponctuel et respecter les horaires de début et de fin des séances est indispensable. En cas de retard, il est recommandé de s'excuser auprès de l'éducateur et d'attendre son autorisation avant de rejoindre le groupe.
- L'assiduité et la persévérance sont les clés de la progression. Si vous ne pouvez pas participer à une séance, merci d'en informer l'éducateur à l'avance.
- Porter une tenue adaptée, propre, et veiller à son hygiène personnelle, c'est faire preuve de respect envers soi-même et envers les autres. Les changements de tenue doivent se faire dans les vestiaires.
- Le respect des installations et du matériel est primordial. Les lieux doivent être laissés propres, y compris les vestiaires et les sanitaires.
- Pendant les séances, il est important d'être attentif aux consignes et de suivre les conseils donnés.
- L'entraide entre partenaires est encouragée. Il convient d'éviter tout comportement pouvant gêner ou nuire aux autres.

Les séances doivent se dérouler dans un esprit d'amitié, de courtoisie et de convivialité. Le respect, la maîtrise de soi, le courage, la sincérité et la modestie sont des valeurs essentielles qui favorisent la création de liens forts et durables.

ASSURANCE : merci de vérifier que votre assurance couvre les secours sur pistes pour les activités de ski de fond et de ski alpin.

CO-VOITURAGE : d'autres enfants de votre école ou de votre quartier participent probablement à la même activité. N'hésitez pas à consulter la liste des inscrits afin d'organiser des trajets partagés.

L'attention des parents est attirée sur le fait que la responsabilité civile ne couvre que les dommages causés à autrui et non le risque corporel. Nous conseillons donc aux parents de souscrire, pour leur(s) enfant(s), un contrat d'assurance destiné à couvrir les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités pratiquées (individuelle accident extrascolaire multirisque accidents de la vie...). Ce type de contrat est par ailleurs susceptible de couvrir tout incident survenant dans la scolarité d'un enfant.

L'objectif des Ecoles Municipales de Sports est de permettre au plus grand nombre de découvrir et de pratiquer un sport.

Encadrés par les éducateurs sportifs municipaux, les débutants pourront acquérir les techniques de base et si l'activité choisie leur plaît, ils rejoindront un club pour se perfectionner. Les écoles de sport sont ouvertes pendant la période scolaire aux résidents gérômois puis aux non résidents si de la place est disponible après le 14/09/2026.

LES ACTIVITÉS :

- EVEIL DES JEUNES ENFANTS (1 À 3 ANS) • GYMNASTIQUE • VTT • SKI ALPIN ET SKI DE FOND (PLUS D'INFOS ULTÉRIEUREMENT)

SERVICE DES SPORTS

Contact téléphonique du Lundi au Vendredi 8h30/12h -13h30/17h.



Secrétariat du service des sports et inscriptions
Lisa PERRY / Tél. : 03 29 60 60 60
service.sports@mairie-gerardmer.com



Directeur des sports :
Cyril CARRU
Tél. : 03 29 60 60 60



Éducateur sportif :
Laurent MARTIN
Tél. : 06 73 89 10 72



Éducatrice sportive :
Alice RIBAU
Tél. : 06 74 89 60 74

Centre Aquatique
et de Bien-Être
Tél. 03 29 63 22 42

centre.aquatique@mairie-gerardmer.com

ESPACE AQUATIQUE • BIEN-ÊTRE • BOWLING • PATINOIRE • ESCALADE
Centre Aquatique
et de Bien-Être
Ville de Gérardmer

TARIFS 2026

A	12.50€
B	18.50€
C	25.00€
D	32.00€
E	38.00€
EXTERIEURS INSCRIPTIONS À PARTIR DE FIN SEPTEMBRE 2026	115.00€

Le règlement s'effectuera à la fin de l'année scolaire à réception d'une facture.

ACTIVITÉ ÉVEIL DES LOUPIOTS

1^{er} et 3^{ème} trimestre

A compter du 18 septembre 2026

Au Gymnase Kléber

Alice : **06.74.89.60.74** - Places limitées

Les vendredis de 9h à 9h45 au Gymnase Kléber pour les enfants accompagnés d'un parent (ou assistantes maternelles, grands-parents). Le but de ces séances est l'épanouissement et le bon développement de l'enfant, sécurisé par la présence des parents à travers des jeux de ballons et des parcours gymniques adaptés à l'âge de chacun. L'inscription est possible en cours d'année scolaire si des places sont encore disponibles. Des séances piscine seront proposées à partir du mois de mai.

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- Certificat médical vivement conseillé
- Etre âgé de 6 mois à 2 ans et demi au 01/07/2026
- Etre vêtu d'une tenue sportive et d'une paire de chaussons antidérapants
- Prévoir une couche, des lingettes et une bouteille d'eau.



ÉCOLE DE GYMNASTIQUE FILLES / GARÇONS

A compter du 14 septembre 2026

jusqu'à fin juin 2027 - Au Gymnase Kléber

Laurent : **06 73 89 10 72** - Places limitées

Horaires adaptés en fonction du nombre d'inscrits.

• Les Lundis :

16h45-17h30 de 2 ans et demi à 4 ans et demi PS-MS

17h45 -18h30 de 4 ans et demi à 6 ans et demi GS-CP

• Les Jeudis :

16h45-17h30 de six ans et demi à huit ans et demi CE1 - CE2

17h45 -18h30 de 8 ans et demi à 10 ans et demi CM1 - CM2

L'objectif est de développer chez l'enfant : détente, souplesse, équilibre, agilité, pour le préparer à participer aux entraînements d'autres clubs. L'encadrement est assuré par des éducateurs sportifs.

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- Certificat médical vivement conseillé pour la pratique de cette activité
- Tenue de sport obligatoire (short, maillot, survêtement et ballerines de gymnastique).
- Une petite bouteille d'eau marquée au nom de l'enfant

ÉCOLE DE VTT

A compter du 16 septembre 2026

1^{er} et 3^{ème} trimestre

Places limitées

LAURENT : 06.73.89.10.72

Les mercredis de 9h30 à 11h30 pour les confirmés. De 14h à 16h pour les enfants initiés. Le but de ces séances sera d'améliorer ses capacités techniques, d'endurance et une belle découverte de notre environnement.

Vous serez informé la veille de chaque séance du lieu de rendez-vous par sms. Une activité de repli sera proposée en cas de mauvais temps. Le lieu de rendez-vous sera différent tous les mercredis (Bas-Rupts, Grosse Pierre...). Le but de ces séances est d'initier les enfants à la pratique du VTT et de développer leur équilibre, leur adresse, leur endurance et le maniement du vélo. Remise d'un livret d'apprentissage en fin de cycle «Savoir rouler à vélo». L'encadrement est assuré par 2 éducateurs sportifs de la Ville de Gérardmer.

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- Savoir faire du vélo sans roulettes
 - Certificat médical vivement conseillé pour la pratique de cette activité
 - Avoir son VTT en état et adapté à la taille de l'enfant, un casque et des gants sont obligatoires
 - Bidon d'eau
 - Une paire de baskets propres en cas de séance en salle si mauvais temps
 - Enfant de 6 ans et demi à douze ans et demi, le 1^{er} juillet 2026
- Lors de la première séance, des groupes de niveau homogène seront constitués.

Confirmés : 9h30-11h30

- Savoir rouler en ligne droite en lâchant une main
- Changer ses vitesses en douceur et au bon moment
- Rouler sur sentier d'un mètre de large
- Savoir franchir des petits obstacles

Initiés : 14h00-16h00

- Savoir rouler sans roulettes
- Rouler sur le bitume
- Contrôler sa vitesse sur pente douce avec les deux freins
- Savoir tenir debout sur les pédales à la même hauteur



SKI ALPIN ET SKI DE FOND (PLUS D'INFOS ULTÉRIEUREMENT)





À PARTIR DU 28 SEPTEMBRE 2026

JARDIN AQUATIQUE

de 3 à 6 ans
Mercredi de 14h15 à 14h45

Le but de ces séances est de permettre aux enfants, pendant une situation de jeux et dans une ambiance chaleureuse et sécurisée, de conquérir leur autonomie dans l'eau.

- Séance encadrée par un maître-nageur sauveteur et surveillance faite par un deuxième maître-nageur. La répartition horaire et la création de groupes de niveau s'effectuera lors de la 1^{ère} séance.
- Prise en charge à l'entrée de la piscine et sortie des bassins par un agent du Centre Aquatique.
- Le port d'un maillot de bain adapté est obligatoire ainsi que le port du bonnet de bain.
- Certificat médical d'aptitude conseillé
- Les séances seront interrompues pendant les périodes de vacances scolaires (toutes zones en février) et lors des vidanges

ÉCOLE DE NATATION

A partir de 6 ans et +
Lundi de 17h15 à 18h

Le but de cette école est d'amener les enfants à maîtriser les techniques de nage et de permettre l'inscription aux différentes activités aquatiques en clubs ou en loisirs.

- Encadrement et surveillance par un maître-nageur sauveteur.
- Port du bonnet de bain obligatoire
- La répartition des groupes de niveaux s'effectuera lors de la 1^{ère} séance.
- L'accès à l'école de natation est autorisée aux débutants familiarisés (immersion de la tête acquise) après évaluation par les maîtres-nageurs
- Certificat médical conseillé
- Les séances seront interrompues pendant les périodes de vacances scolaires (toutes zones en février) et lors des vidanges

Renseignements et paiement au Centre Aquatique et de Bien-Être au 03.29.63.22.42 ou :
centre.aquatique@mairie-gerardmer.com
Autorisation parentale si les enfants sont amenés à repartir seuls

ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

A retourner au Centre Aquatique et de Bien-Être
Remplir une fiche par enfant

Jardin Aquatique

École de Natation

Nom :

Date de naissance :

École : Classe :

Adresse : Code postal :

Tel portable principal :

Tel portable secondaire :

Email :

Date : Signature :

